

**Zonage :**

**Zonage limites**

**Zones urbaines**

- UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteaullain et de Arc-en-Barrois
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UBI : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
- UBJ : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- UEA : Zone urbaine spécifique du domaine public autoroutier
- UEB : Zone urbaine spécifique dédié au développement d'activités en lien avec l'agriculture
- UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
- ULA : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
- UM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires

**Zones à urbaniser**

- IAU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- IAUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités
- IAUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

**Zones agricoles**

- A : Zone agricole
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ae2 : Secteur agricole où les activités en lien avec de l'activité agricole sont autorisées sous conditions spécifiques
- At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
- At2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
- Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
- Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

**Zones naturelles**

- N : Zone naturelle
- N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)
- Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ne3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis des enjeux naturels
- Np : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
- Ni : secteur naturel à vocation sportive
- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
- Nl : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
- Nl2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national
- Nl3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
- Nl4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières
- Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
- Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
- Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
- Nh3 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé sous conditions spécifiques

**Précriptions :**

**Éléments Identifiés au titre de L 151-19 du CU**

- Patrimoine bâti ponctuel
- Patrimoine bâti linéaire

**Éléments Identifiés au titre de L 151-23 du CU**

- Patrimoine naturel ponctuel
- Patrimoine naturel linéaire
- Mares et fossés
- Élément surfacique (parc, boisement, square, etc.)
- Espaces de jardins à préserver
- Espace Boisé Classé
- Zones à dominante humide

**Informations :**

- Bâtiment d'exploitation agricole
- Bâti
- Périmètre OAP
- Limites communales
- Nouvelles constructions
- Parcelles

**Risques :**

- Alfassement
- Ruissellement
- Atlas des Zones Inondables : Aléa faible, Aléa moyen, Aléa fort
- Axe de ruissellement

**Autres :**

- Zones humides identifiées
- Périmètre Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant bénéficier d'un changement de destination

Source Cadastre : PCN © Département de la Haute Marne, Origine Cadastre, © Droits de Réservés

**Éléments du patrimoine bâti**

N°	Type	Commune
LAN1	Croix	Lanty-sur-Aube
LAN2	Maison bourgeoise	Lanty-sur-Aube
LAN3	Maison bourgeoise	Lanty-sur-Aube



Département de la Haute Marne



Communauté de Communes des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : Lanty-sur-Aube

Planche : ZONAGE

Version ARRET PROJET

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 15/05/2025

**Liste des emplacements réservés**

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
4	Commune	Continuité piétonne, accès au château d'eau	Lanty-sur-Aube	750,59

**VERDI** Ingénieur de l'urbanisme

**PLANCHE B**

*Mme Marie Claude LAUCAT, Présidente de la CC3F*